

VISITE TRAVAILLEURS ETRANGERS (SERVICE D'INTERPRETARIAT)

MED/MO/006 – V3
Date d'application : 30/08/2023
Nombre de pages : 1/1

CHANGEMENT DE VERSION			
Version	Date	Motifs	Auteurs
1	_	Création sous format Procédure	VB
2	24/07/2020	Mise à jour complète et passage en format MO	MCL
3	30/08/2023	Actualisation fusion SIST Ouest Normandie	GG/JS

Un médecin du travail ou une infirmière qui doit voir en visite des salariés ne parlant ni ne comprenant le français peut faire appel à des intermédiaires traducteurs :

ISM interprétariat

90 avenue de Flandre - 75019 PARIS

Renseignements: 01 53 26 52 50 - Interprétariat par téléphone: 01 53 26 52 62

Fax: 01 53 26 52 61

Mail: contact@ism.com - Site: <u>www.ism-interpretariat.com</u>

→ ORGANISATION

Demande de visite pour un salarié ne parlant ni ne comprenant le français :

- A réception de la demande, contacter l'entreprise ou la société d'intérim pour demander la nationalité du salarié et expliquer la nécessité de faire intervenir un organisme d'interprétariat
- Convoquer le salarié
- Préparer la visite ou l'entretien à l'aide des documents disponibles sur l'espace commun (R:\2 CENTRES\2 OUTILS POUR EQUIPES ST\Interprète pour visite médicale ou entretien) :
 - « Liste des langues ISM Le dialogue à 3 dans toutes les langues »
 - « Comment travailler avec un interprète par téléphone »

→ DEROULEMENT DE LA VISITE

Appeler l'organisme d'interprétariat au moment souhaité



Un interprète en direct:

01 53 26 52 62

- Donner le code utilisateur : 8116
- Demander un interprète dans la langue adéquate
- Mettre le haut-parleur pour établir le dialogue

→ APRES LA VISITE

 Transmettre l'information avec la durée de l'entretien au service comptabilité, l'intervention étant prise en charge par le service